

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / DIRECTION
GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES
TECHNOLOGIQUES / BARPI**

Résultats de la recherche "Batterie chariot" sur la base de données ARIA - État au 20/06/2018

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "Batterie chariot":

- Contient : batterie chariot

Accident

Emballage de batteries sur un chariot élévateur

N°49742 - 03/06/2017 - FRANCE - 84 - SORGUES

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49742/>



Vers 6 h, une odeur anormale et de la fumée provenant d'un transpalette électrique en cours de chargement sont observées dans un entrepôt de marchandises de 12 000 m² (date de création 1984). Le personnel donne l'alerte et débranche le transpalette. Le responsable d'exploitation fait évacuer 45 employés. Le transpalette est stocké sur le parking, à l'écart du personnel. Les pompiers déclenchent un plan NOVI, 1er niveau, suite à l'intoxication de 17 employés. Les analyses de gaz toxiques se relevant non concluantes, le personnel réintègre le site vers 10h30.

L'emballage de batteries sur le chariot élévateur provient d'une surtension électrique due à la mise en charge d'un chariot sur un chargeur d'une autre marque.

L'exploitant met en place une procédure et une formation du personnel pour s'assurer de la compatibilité des chargeurs et des chariots.

Accident

Incendie de batteries au lithium

N°49516 - 10/04/2017 - FRANCE - 77 - LE MESNIL-AMELOT

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49516/>



Vers 8 h, les batteries au lithium d'un chariot élévateur prennent feu à l'extérieur des cellules d'un entrepôt soumis à autorisation (rubrique 1510). Le personnel éteint l'incendie à l'aide d'extincteurs avant l'arrivée des pompiers. Le chariot élévateur est expertisé.

Accident

Fuite de batterie de chariot élévateur

N°49519 - 10/04/2017 - FRANCE - 68 - COLMAR

C28.92 - Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49519/>

Vers 19 h, la batterie d'un chariot élévateur chute d'une hauteur de 1 m, dans un local batterie d'une entreprise de fabrication de machines et d'équipements. La batterie fuit. Quelques litres d'acide sulfurique s'écoulent au sol. La fuite est arrêtée en retournant la batterie. Les pompiers absorbent le produit à l'aide de buvards et le dilue. Un périmètre de sécurité est mis en place. Les locaux sont ventilés et l'électricité est coupée. Les buvards sont traités, le sol est lavé à grandes eaux. La batterie est stockée à l'air libre sur une zone isolée.

Accident

Incendie criminel d'un stockage de palette de bois

N°49485 - 26/03/2017 - FRANCE - 93 - BONDY

G46.69 - Commerce de gros d'autres machines et équipements

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49485/>



Un feu se déclare vers 23h55 dans une entreprise de stockage de palettes en bois de 3 000 m² voisine d'un magasin de meubles grand public. Des passants donnent l'alerte. Quatre bouteilles de GPL de 13 kg servant à alimenter des chariots élévateurs explosent. Les secours interrompent la circulation. Les pompiers éteignent l'incendie vers 1 h après avoir réalisé une attaque à la mousse.

Des colonnes de palettes sont noircies. Le matériel suivant est détruit : un bungalow de chantier, un véhicule, un camion, un chariot élévateur, une moto, des batteries de véhicules et 8 extincteurs. L'incendie ne s'est pas propagé aux tiers et les eaux d'extinction d'incendie n'ont pas atteint les caniveaux de la voie publique.

L'incendie est d'origine criminelle : de l'essence a été déversée à plusieurs endroits sur le site.

Accident

Départ d'incendie sur une batterie d'un chariot élévateur

N°48627 - 26/09/2016 - FRANCE - 39 - ROCHEFORT-SUR-NENON

G46.90 - Commerce de gros non spécialisé

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48627/>

Dans un entrepôt soumis à enregistrement (rubrique 1510), un départ de feu se produit vers 18 h au niveau d'une batterie électrique alimentant un chariot élévateur. Une **mauvaise manoeuvre lors d'une opération de rechargement** serait à l'origine de l'événement. Un contact entre des fils électriques dénudés et la coque métallique du chariot aurait entraîné une gerbe d'étincelles ainsi qu'un arc électrique.

Caractéristique de la batterie :

- Voltage : 48 V
- Capacité : 620 A.h
- Dimensions : 83*198*750 (long*larg*haut)
- Masse : 35 Kg

Attendre la décharge complète de la batterie

Le départ de feu est rapidement maîtrisé avec un extincteur. En l'absence de matériel adapté pour vider la batterie qui produit des arcs électriques et des étincelles empêchant son débranchement, les pompiers sont alertés vers 19 h. Pendant que la batterie se décharge (unique solution pour intervenir et isoler l'appareil), le site est mis en sécurité et des extincteurs CO2 sont regroupés autour du chariot. Après des tests de charge indiquant l'absence de danger, les câbles de la batterie sont sécurisés. Le chariot élévateur est ensuite évacué à l'extérieur de l'entrepôt.

Causes

L'analyse des causes de l'accident menée par l'exploitant fait apparaître des défaillances, en particulier pour ce qui concerne les câbles :

- leur longueur et le fait qu'ils soient solidarités entre-eux avec de l'adhésif perturbent le mouvement naturel de repli du coffre ;
- le contrôle de leur bon état ne fait pas l'objet d'un suivi particulier.

Les extincteurs (à eau) présents dans le local de charge n'étaient pas adaptés à l'intervention sur du matériel électrique. Par ailleurs, les guides câbles avaient été retirés

sur certaines batteries lors de la conception du poste de charge, afin de faciliter les branchements.

Mesures prises

L'exploitant échange avec ses prestataires pour améliorer la conception des prochaines installations.

Dorénavant, des colliers de serrage en plastique sont utilisés pour fixer les câbles.

Une check-list de points de surveillance est en outre rédigée.

Accident

Fuite d'hydrogène lors de la charge d'un chariot

N°48305 - 16/07/2016 - FRANCE - 68 - HUNINGUE

C20.59 - Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48305/>



Dans la soirée, 2 rondiers inspectent le bâtiment de stockage de matières premières et produits finis d'une usine chimique lorsque leur appareil de mesure sonne. Il indique une concentration de 50 ppm de monoxyde de carbone (CO). Sur les lieux à 21h50, les pompiers en tenue respiratoire recherchent l'origine du CO.

Le directeur et le responsable sécurité du site activent le POI à 22h30.

Vers 23h15, les recherches permettent de détecter une concentration importante d'hydrogène (2 000 ppm) dans un local avec des batteries de chariots élévateurs en charge. Ce dégagement est normal lors du chargement de batteries. Cependant, le local étant fermé depuis 3 jours, le gaz s'est accumulé. Cette concentration d'hydrogène a provoqué des interférences sur les appareils de détection de CO.

Un des rondiers, ressentant des maux de tête et des nausées, est transporté à l'hôpital pour un contrôle. Le POI est levé à 23h18.

Les analyses montrent que la batterie en charge n'était pas défectueuse. En effet, une batterie âgée, comme c'était le cas, dégage plus d'hydrogène qu'une batterie récente lors de son chargement, mais les quantités restent bien en dessous des limites. Le problème dans cet incident est qu'une faible quantité d'hydrogène fait réagir de façon disproportionnée les détecteurs CO. Cependant, une nouvelle batterie est commandée pour remplacer la batterie à l'origine de l'incident.

Le système de détection d'hydrogène (3 sondes) et de ventilation est vérifié et conforme. L'exploitant signale qu'un axe d'amélioration possible serait d'équiper l'établissement d'un détecteur d'hydrogène portable pour faire des évaluations précises de telles situations.

Accident

Incendie dans un centre VHU agréé

N°48023 - 09/05/2016 - FRANCE - 73 - VIVIERS-DU-LAC

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48023/>

Vers 9h45, dans un centre de récupération de déchets métalliques et de véhicules hors d'usage (VHU), un feu se déclare sur un véhicule en cours de dépollution entreposé sous un abri à structure métallique. Le personnel tente d'éteindre l'incendie à l'aide de tous les

extincteurs disponibles mais sans succès. A l'arrivée des secours vers 10 h, l'incendie s'est propagé à 5 véhicules en attente de dépollution, au chariot élévateur supportant le véhicule incriminé et à un stock de roues et de pièces détachées d'occasion situé à proximité. Les pompiers circonscrivent l'incendie en utilisant le poteau incendie placé à proximité du site ainsi qu'un fourgon pompe.

Conséquences

L'incendie ne concerne que 400 m², consacrés à l'activité VHU, sur les 10 000 m² que compte le site. L'abri métallique accueillant les activités de dépollution, 2 récipients contenant les huiles de vidange et les liquides de refroidissement usagés, 6 VHU en cours ou en attente de dépollution, un chariot élévateur, un stock de 20 m³ de roues équipées de leurs pneumatiques et un stock de pièces mécaniques d'occasion sont détruits.

Une partie des eaux et mousses d'extinction est dirigée par le réseau de collecte des eaux pluviales vers le dispositif déshuileur situé en contrebas du site. Cependant, le site étant en pente, une partie des eaux s'écoule par gravité dans le champ en contrebas. Des boudins absorbants faisant effet de barrage sont mis en place par les pompiers. Le TILLET, en contrebas, ne semble pas pollué. Pour éviter le lessivage par les eaux de pluies, l'exploitant doit rapidement nettoyer la zone impactée par l'incendie.

Analyse des causes

Le véhicule à l'origine du sinistre n'était plus équipé de sa batterie. Son réservoir de carburant, qui n'avait pas encore été vidangé, se serait enflammé subitement sans explication connue, d'après l'opérateur en charge de ce véhicule. La présence d'une source d'ignition (étincelle, flamme) est probable.

L'atteinte du milieu naturel est liée au fait que réseau de collecte des eaux pluviales n'est pas conforme et ne capte pas la totalité des eaux de ruissellement (confirmé par un traçage du réseau).

Mesures prises

L'exploitant met en place un système efficace de collecte de la totalité des eaux de ruissellement pour éviter le dévoiement vers le champ situé en contrebas du site. Il doit également remplacer le dispositif déshuileur qui s'est révélé peu performant. Ces travaux s'élèvent à 16 000 EUR.

Accident

Départ de feu dans le local de charge batteries chariots automoteurs d'un entrepôt N°44022 - 26/07/2013 - FRANCE - 60 - VERNEUIL-EN-HALATTE

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44022/>

Des employés d'un entrepôt de matériel électrique (autorisation rubrique 1510) découvrent à 0h15 un départ de feu sur un chargeur de batterie de chariots élévateurs. Ils alertent le poste de sécurité et éteignent le feu avec un extincteur. Un technicien de maintenance isole le local pour retirer le chargeur. L'intervention s'achève à 2 h. Seule une prise électrique est brûlée. L'inspection des installations classées est informée.

Après analyse des causes de l'accident, la prise de raccordement entre la batterie des chariots et le chargeur serait défectueuse (mauvais enclenchement). Cette défectuosité entraînerait une augmentation de température au niveau du branchement. L'exploitant prévoit ainsi de réaliser annuellement des thermographies de ses installations électriques afin de prévenir un tel risque.

Accident

Feu de plastiques dans une entreprise de recyclage de piles et batteries électriques.

N°44013 - 02/07/2013 - FRANCE - 38 - SAINT-QUENTIN-FALLAVIER

C24.45 - Métallurgie des autres métaux non ferreux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44013/>

Un feu se déclare vers 22h30 dans un tas de 800 kg de plastiques stocké dans un bâtiment de 400 m² d'une entreprise de récupération et valorisation de piles et de batteries électriques. Ces plastiques proviennent du broyage des piles. Alertés par les détecteurs incendie, les secours sous ARI déplacent un stock voisin de piles usagées à recycler avec un chariot élévateur et éteignent l'incendie avec 1 lance à eau vers 0h30. L'inspection des installations classées effectue une enquête. Un incendie, affectant cette fois là un stock de batteries, s'était déjà produit dans cet établissement le 28/11/2012 (Aria 43090).

Accident

Incendie dans un centre de valorisation de déchets industriels dangereux

N°40673 - 31/07/2011 - FRANCE - 33 - SAINT-JEAN-D'ILLAC

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40673/>

Un feu se déclare vers 22h20 dans une cellule de 600 m² contenant des déchets industriels dangereux composés de 20 t de pâtes chlorés, 6 t de produits chimiques, 1 t d'eau souillée, 18 palettes de produits chimiques d'un laboratoire, 3 t de révélateur, des piles, des batteries et du matériel pollué, dans un centre de valorisation de 1 800 m². Vu le caractère inflammable des déchets, les pompiers mobilisent 45 hommes, 4 fourgons et un véhicule de détection des risques chimiques pendant que la gendarmerie interdit les accès au site. Les pompiers protègent 2 autres cellules du bâtiment et éteignent l'incendie vers 1 h avec 5 lances dont 2 sur échelle ; ils surveillent les lieux jusqu'au soir. Les réseaux d'eaux du site sont isolés afin de récupérer les eaux d'extinction polluées. La cellule de 600 m² est détruite, ainsi que le poids-lourd et le chariot élévateur qu'elle abritait. Il n'y a pas de mesure de chômage technique. Un élu s'est rendu sur place. La gendarmerie privilégie l'hypothèse accidentelle. Deux bâtiments abritant la zone de transit des déchets dangereux (filtres à huiles, huiles usagés) ainsi que 3 camions avaient déjà été détruits par un incendie en mai 2010 sans que la gendarmerie n'en détermine la cause (ARIA 38143).

Accident

Odeur dans des locaux industriels.

N°38182 - 03/05/2010 - FRANCE - 09 - VERNIOLLE

C30.30 - Construction aéronautique et spatiale

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38182/>



Une forte odeur inconfortable vers midi le personnel d'une entreprise de fabrication de pièces de rechanges aéronautiques à la suite de la mise en charge d'une batterie d'un chariot élévateur ; 20 employés sont examinés sur place par les secours dont 3 conduits à l'hôpital pour des examens complémentaires.

Accident

Début d'incendie sur charriot autoporté

N°36084 - 06/10/2008 - FRANCE - 80 - AMIENS

C20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36084/>

Dans la nuit, un court-circuit électrique initie un début d'incendie sur les câbles d'un chariot élévateur en cours d'utilisation. Le conducteur maîtrise le feu à l'aide d'un extincteur à poudre. L'incident ne fait pas de blessé ; les câbles électriques du chariot sont à remplacer.

L'exploitant organise un partage du retour d'expérience avec les opérateurs concernés et effectue un audit sur des contrôles réalisés sur les équipements lors des remplacements de batteries. Le bon état des batteries et des câbles associés est vérifié sur l'ensemble des chariots auportés du site.

Accident

Incendie dans une usine de fabrication de piles.

N°34599 - 26/05/2008 - FRANCE - 86 - POITIERS

C27.20 - Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/34599/>



Dans une usine de fabrication d'accumulateurs électriques, un feu émettant une importante fumée se déclare vers 11h30 sur 100 piles au lithium chargées sur un chariot. Les employés du site sont évacués ; l'extinction automatique se déclenche et les secours publics sont alertés. L'incendie est éteint, puis le chariot est évacué à l'extérieur du bâtiment. Les pompiers vérifient l'absence de propagation du feu, effectuent des mesures de toxicité dans l'air et ventilent les locaux. Aucun blessé n'est à déplorer ; les eaux d'extinction ont été confinées sur le site. L'intervention des secours s'achève vers 15h30. Un accident impliquant également des batteries au lithium s'était déjà produit dans l'établissement 10 jours auparavant (ARIA 34581).

Accident

Intoxications par émanations toxiques.

N°30042 - 15/06/2005 - FRANCE - 38 - SATOLAS-ET-BONCE

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/30042/>



Une réaction chimique se produit à l'intérieur de batteries dans un conteneur, l'incident a lieu dans un hall d'entrepôt durant leur transport par chariot élévateur. La réaction exothermique provoque une émission de fumées et des émanations d'acide sulfurique qui intoxiquent 16 employés, 8 d'entre eux seront hospitalisés. Les portes coupe-feu sont fermées pour isoler le hall sinistré du reste de l'entrepôt. Le chariot est évacué sur le parking du site. Les pompiers d'une CMIC interviennent, munis de tenues anti-acide. Ils mesurent une température de 65 °C sur le conteneur qui est étanche, ce qui leur permet d'essayer un refroidissement extérieur au moyen d'1 lance. Trente minutes plus tard, un spécialiste de l'entreprise constate l'absence d'eau à l'intérieur des batteries, ce qui aurait été à l'origine de la réaction chimique. Le refroidissement externe qui se révèle inutile est alors arrêté. Les eaux de 'refroidissement' sont recueillies dans un bassin de rétention pour y être contrôlées.

Accident

Incendie dans un bâtiment industriel

N°24494 - 24/04/2003 - FRANCE - 17 - PONS

C20.16 - Fabrication de matières plastiques de base

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/24494/>



Dans une usine fabriquant des mélanges de résines polyesters et dérivés, un cariste chargé de la manutention renverse une cuve contenant 300 l d'acétone qui s'épandent sur le sol. Le chariot élévateur sur batterie enflamme la flaque formée. L'incendie se propage dans l'atelier, gagne une cuve de 30 à 40 t de polyester en cours de mélange puis l'ensemble des cuves contenant de l'acétone (soit 3,5 t). Les pompiers sont rapidement sur les lieux. Avant l'attaque à la mousse de l'atelier, ils mettent en place un rideau d'eau pour protéger le stockage de solvants se trouvant à proximité. Trois personnes sont légèrement blessées au visage. Une cellule de crise est organisée à la préfecture. Les salariés de l'usine et des entreprises voisines sont évacués, les habitants des immeubles voisins reçoivent l'ordre de se confiner. Le sinistre est maîtrisé en 2h20. L'atelier étant sur rétention, les eaux d'incendie sont en majorité contenues. Cependant, une faible quantité est rejetée à l'extérieur par le biais de l'évacuation d'une douche de sécurité et d'un point d'évacuation des eaux de lavage des sols de l'atelier. A la demande de l'inspection des installations classées, ces points sont colmatés. L'inspection rappelle également à l'exploitant ses obligations en matière de traitement des déchets et des eaux générés par l'incendie. Compte tenu des conditions météorologiques favorables, le panache de fumée n'a provoqué aucune gêne aux riverains. La cellule de crise est levée 30 min après la maîtrise du sinistre. L'atelier est détruit (1 000 m²), mais le mur coupe feu se trouvant entre ce dernier et le stockage de produits finis a permis d'éviter la propagation du feu ; 36 employés sont en chômage technique.

Accident

Élévation de température et décomposition de l'acide sulfurique.

N°24546 - 25/02/2003 - FRANCE - 77 - MITRY-MORY

G46.6 - Commerce de gros d'autres équipements industriels

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/24546/>

Un manque d'eau dans la batterie d'un chariot élévateur entraîne une élévation de la température et une décomposition de l'acide sulfurique. Le personnel est évacué. Le chargeur est consigné pour vérification. L'exploitant met en place une procédure de vérification journalière du niveau d'eau de la batterie.

Accident

Feu dans un dépôt de solvants et peintures.

N°20622 - 29/06/2001 - FRANCE - 92 - GENNEVILLIERS

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/20622/>



Dans un port fluvial sur la SEINE, un incendie détruit un entrepôt de 8 730 m², loué à 7 entreprises différentes (83 employés) pour le stockage de marchandises diverses (vin en bouteille, radiateurs, batteries et produits pour automobile, tissus, produits de beauté...). Des bouteilles de gaz (chariots-élévateur) explosent et rendent l'approche du sinistre difficile aux 140 pompiers qui interviennent (3 h) avec 38 véhicules et déploient un important dispositif hydraulique (6 lances grande puissance et 11 grosses lances). Un arrosage pour une extinction totale est maintenu pendant 24 h. Les eaux d'extinction sont récupérées dans le réseau d'eaux pluviales du port dont la vanne de sectionnement

général, fermée à la demande de l'inspection, n'est pas totalement étanche laissant couler un peu d'eau polluée (2 mg/l de phénol) dans une darse. La structure de l'entrepôt constituée de poutres en béton armé a relativement bien résisté. Un mur de compartimentage intérieur en parpaings s'est affaissé. Le bardage extérieur est resté en place. Des globes en plexiglas en haut de réverbères situés à 20 m des façades ont fondu, des feuilles d'arbres situés à 40 m, en hauteur d'un talus, ont roussi. Le feu aurait pris naissance dans l'un des bureaux situés en mezzanine (1 443 m²) et se serait propagé rapidement du fait du revêtement bitumineux de la toiture.

Accident

Explosion d'un réservoir de pétrole suivi d'un incendie.

N°17765 - 08/05/2000 - ETATS-UNIS - 00 - OCONEE

C22.2 - Fabrication de produits en plastique

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/17765/>



Dans une usine fabriquant des enveloppes plastiques de batteries, un feu se déclare à la suite de l'explosion d'un réservoir de produit pétrolier à l'arrière d'un chariot élévateur. L'incendie se propage très rapidement, 6 casernes de pompiers doivent intervenir en déversant près de 200 m³ d'eau en moins de 10 min. La présence de tas de conteneurs plastiques a nourri le feu, le rendant difficile à combattre. L'usine est partiellement détruite et 40 maisons voisines ont été évacuées lors de l'intervention. Des recherches de particules plastiques dans le milieu aquatique sont entreprises, mais aucun dommage important sur l'environnement n'est suspecté.

Accident

Explosion d'un chariot élévateur équipé au GPLc.

N°17776 - 02/05/2000 - FRANCE - 13 - LA CIOTAT

C25.92 - Fabrication d'emballages métalliques légers

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/17776/>



Sur le parc de stationnement poids-lourds d'une usine fabriquant des emballages métalliques, un chariot élévateur de 12 t équipé au GPLc explose à la suite d'un incendie. Le chauffeur d'un camion stationnant depuis 3 j sur le parking de l'usine, constate que sa batterie est épuisée et fait appel au conducteur d'un chariot élévateur. Il maintient le chariot en accélération pendant 3 min après avoir relié les 2 groupes de batteries. Lors de la tentative de démarrage du camion, une flamme bleue de type chalumeau sort du chariot au niveau des fourches transpalettes. Le chauffeur, qui ne parvient pas à éteindre l'incendie à l'aide d'un extincteur, décide avec le personnel d'attendre les pompiers et de reculer à 150 m. Le chariot explose 8 à 10 min après le départ de feu, provoquant une boule de feu type champignon et de gros dégâts au camion et au chariot. Il n'y a pas de blessé. La bouteille GPL de 13 kg qui est retrouvée à 40 m, n'était apparemment pas munie d'équipement de sécurité.

Accident

Incendie de chariot élévateur lors manutention de produits explosifs.

N°21247 - 15/01/1996 - FRANCE - 83 - TOULON

O84.22 - Défense

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/21247/>

Au cours d'une manutention avec un chariot élévateur dans un stockage de munitions, un opérateur sent une odeur de brûlé. Il coupe aussitôt le contact et débranche la batterie. Après une attente de quelques minutes, il rebranche la batterie et rétablit le contact. L'odeur persiste et de la fumée s'échappe au niveau des pédales de l'engin. Le chariot est évacué à l'extérieur du magasin. Des flammes apparaissent ; l'opérateur maîtrise le feu avec l'extincteur du chariot.

L'inflammation a été provoquée par le moteur électrique de la pompe hydraulique de direction. Ce moteur s'est bloqué, occasionnant une surintensité au niveau des charbons de l'inducteur. Ce défaut peut provenir du fait que le moteur n'est pas protégé du point de vue étanchéité parce qu'il se situe sous une plaque métallique dont les jointures au niveau du châssis ne sont pas étanches (ni à la poussière, ni à l'humidité). Le chariot élévateur endommagé est mis en réserve pour expertise. L'exploitant sensibilise les personnels sur la maîtrise du risque incendie en pyrotechnie.

Accident

Incident lors transport interne d'objets explosibles.

N°37109 - 04/02/1987 - FRANCE - 18 - LE SUBDRAY

C30.30 - Construction aéronautique et spatiale

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/37109/>

Le conducteur d'un chariot élévateur sent une odeur suspecte dans la cabine de son véhicule alors qu'il transport des munitions. Il constate la présence d'étincelles sous le côté gauche du véhicule, provenant d'un petit câble d'alimentation d'un appareil de la cabine. Il n'y a pas d'évènement pyrotechnique. L'isolant du câble s'était usé sur une partie saillante de la carrosserie ; il est à remplacer. Il est également constaté qu'un fusible est mal placé, celui-ci est placé plus près de la batterie. L'exploitant met en place une protection mécanique du câble.
